



RÉGIME DES PENSIONS DE L'OMC

**RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTÉRIEUR DES COMPTES INDÉPENDANT
SUR LA VÉRIFICATION DES ÉTATS FINANCIERS DU RÉGIME DES
PENSIONS DE L'ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2018**

On trouvera ci-après le rapport du vérificateur extérieur des comptes indépendant sur la vérification des états financiers du Régime des pensions de l'OMC pour 2018. Le rapport comprend 13 pages dans la version originale en anglais, plus une annexe intitulée "Liste des recommandations".

**RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTÉRIEUR DES COMPTES
INDÉPENDANT SUR LA VÉRIFICATION DES ÉTATS
FINANCIERS DU RÉGIME DES PENSIONS DE
L'ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2018**

Chapitre	Titre	Paragraphe(s)
1	Résumé analytique	1 à 9
2	Portée de la vérification et démarche suivie	10 à 16
2.1	Portée de la vérification	10 à 13
2.2	Objectif de la vérification et démarche suivie	14 à 15
2.3	Conclusion de la vérification	16
3	Observations/Résultats de la vérification	17 à 53
3.1	Aperçu général	17 à 27
3.2	Politique de placement et répartition des actifs	28 à 32
3.3	Gains et pertes	33 à 37
3.4	Commissions	38 à 40
3.5	Impôts à la source	41 à 48
3.6	Frais administratifs	49 à 52
3.7	Observations du vérificateur interne des comptes	53
4	Remerciements	54
	Annexe: Liste des recommandations	

1 Résumé analytique

Mon équipe et moi-même avons vérifié les états financiers du Régime des pensions de l'OMC.	1. Mon équipe et moi-même avons vérifié les états financiers du Régime des pensions de l'Organisation mondiale du commerce (ci-après "OMC") pour l'exercice allant du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2018.
Responsabilité du Comité de gestion	2. Le Comité de gestion du Régime des pensions de l'OMC est responsable de l'établissement des états financiers conformément au Règlement financier du Régime.
Responsabilité du vérificateur extérieur des comptes	3. Il m'appartient d'exprimer, sur la base de ma vérification, une opinion sur ces états financiers.
Portée de la vérification	4. La vérification comprenait l'examen des éléments de preuve fournis à l'appui des montants et des renseignements communiqués dans les états financiers. Elle incluait également une évaluation des principes comptables sous-jacents et des estimations importantes faites par le Comité de gestion.
J'ai effectué mes vérifications conformément aux normes internationales d'audit.	5. J'ai effectué mes vérifications conformément aux normes internationales d'audit (normes IAS) adoptées et modifiées par l'Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques (INTOSAI) et publiées en tant que normes internationales des institutions supérieures de contrôle des finances publiques (normes ISSAI). En vertu de ces normes, je suis tenu de respecter des prescriptions d'ordre éthique, et de planifier et d'effectuer les vérifications de manière à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'inexactitude significative.
Les états financiers rendent fidèlement compte de la situation financière.	6. Les résultats de ma vérification m'amènent à considérer que les états financiers rendent fidèlement compte, dans ses aspects essentiels, de la situation financière au 31 décembre 2018.
J'ai émis une opinion sans réserve en ce qui concerne les états financiers.	7. La vérification n'a fait apparaître aucun point faible ni aucune erreur importante qui puisse selon moi compromettre l'exactitude, l'exhaustivité et la validité des états financiers dans leur ensemble. J'ai émis une opinion sans réserve en ce qui concerne les états financiers du Régime des pensions de l'OMC pour l'exercice clos le 31 décembre 2018.
Domaines visés par le présent rapport	8. Mon rapport comporte des observations et des recommandations destinées à contribuer à l'amélioration de la gestion financière. Mon travail de vérification pour 2018 a essentiellement porté sur les domaines décrits dans les paragraphes ci-après.

Remerciements

9. Je souhaite adresser mes remerciements au Comité de gestion, à la Direction et au personnel du Secrétariat pour leur aide et leur coopération. Je leur suis très reconnaissant de m'avoir prêté assistance pendant tout le processus de vérification extérieure des comptes.

2 Portée de la vérification et démarche suivie

2.1 Portée de la vérification

Principes régissant ma vérification	10. Mon équipe et moi-même avons vérifié les états financiers du Régime des pensions de l'OMC pour l'exercice allant du 1er janvier au 31 décembre 2018. Nous avons en outre examiné les comptes financiers et les transactions connexes au Siège de l'OMC à Genève ainsi que dans les locaux de la société comptable sous contrat – TRIANON – à Renens/Lausanne pour les pièces justificatives.
Responsabilité du Comité de gestion	11. Le Comité de gestion du Régime des pensions de l'OMC est chargé d'établir les états financiers et de les présenter conformément au Règlement financier du Régime, et de procéder aux contrôles internes que la Direction juge nécessaires pour permettre d'établir des états financiers ne comportant pas d'inexactitude significative, qu'elle soit due à une fraude ou à une erreur.

Responsabilité du vérificateur extérieur des comptes

12. Mes objectifs consistent à obtenir l'assurance raisonnable que, dans l'ensemble, les états financiers ne comportent pas d'inexactitude significative, qu'elle soit due à une fraude ou à une erreur, et à publier un rapport incluant mon opinion. L'assurance raisonnable est un niveau élevé d'assurance, mais pas une garantie que des vérifications effectuées conformément aux normes internationales d'audit permettront toujours de détecter toute inexactitude significative. Les inexactitudes peuvent découler d'une fraude ou d'une erreur et sont jugées significatives si l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que, considérées ensemble ou séparément, elles influencent les décisions économiques prises par les utilisateurs sur la base des présents états financiers.

Lorsque j'effectue des vérifications conformément aux normes internationales d'audit, j'exerce mon jugement professionnel et j'applique le principe du scepticisme professionnel tout au long du processus.

Je m'attache également à :

- identifier et évaluer les risques d'inexactitude significative dans les états financiers, que l'inexactitude soit due à une fraude ou à une erreur, à élaborer et appliquer des procédures de vérification répondant à ces risques, ainsi qu'à recueillir des éléments de preuve qui soient suffisants et appropriés pour former la base de notre opinion. Le risque de ne pas détecter une inexactitude significative est plus élevé lorsque l'inexactitude en question est due à une fraude que lorsqu'elle est due à une erreur car une fraude peut impliquer une collusion, une falsification, des omissions volontaires, des déclarations trompeuses ou la dérogation à un contrôle interne;
- comprendre le mécanisme de contrôle interne pertinent dans le cadre de la vérification afin de concevoir des procédures de vérification qui soient adaptées aux circonstances, mais qui ne servent pas à exprimer une opinion sur l'efficacité du mécanisme de contrôle interne du Régime des pensions de l'OMC;
- évaluer le caractère approprié des politiques comptables sous-jacentes et le caractère raisonnable des estimations comptables et des divulgations connexes faites par la Direction;
- évaluer la présentation, la structure et la teneur globales des états financiers, y compris les divulgations, et déterminer si ces états rendent fidèlement compte des transactions et événements sous-jacents.

Mon équipe a communiqué aux responsables de la gouvernance les intentions en termes de portée et de calendrier concernant les vérifications et les principales constatations, y compris les éventuelles déficiences importantes du mécanisme de contrôle interne identifiées au cours de nos vérifications.

Vérification des états
financiers

13. Les états financiers du Régime des pensions de l'OMC, ainsi que mon rapport et mon opinion, ont été examinés avec le Comité de gestion, qui a pris note de la teneur de mon rapport.

2.2 Objectif de la vérification et démarche suivie

<p>Objectif de la vérification financière: formulation de l'opinion du vérificateur</p>	<p>14. L'objectif de la vérification était de me permettre de formuler une opinion sur la question de savoir si les dépenses enregistrées pendant l'année avaient été engagées aux fins approuvées; si les dépenses avaient été correctement classées et comptabilisées conformément au Règlement financier; et si les états financiers rendent fidèlement compte de la situation financière au 31 décembre 2018.</p>
<p>Des vérifications m'ont convaincu de l'exactitude des états financiers.</p>	<p>15. Mon opinion s'appuie sur des vérifications des opérations comptabilisées dans les états financiers. J'ai mené cet examen pour m'assurer que les états financiers reflétaient bien les écritures et présentaient fidèlement la situation financière du Régime des pensions de l'OMC.</p>

2.3 Conclusion de la vérification

<p>Je n'ai trouvé aucun point faible important. J'ai émis une opinion sans réserve en ce qui concerne les états financiers.</p>	<p>16. Nonobstant les observations formulées dans le présent rapport, mon examen n'a révélé aucun point faible ni aucune erreur importante qui puisse selon moi compromettre l'exactitude, l'exhaustivité et la validité des états financiers dans leur ensemble. Conformément à la pratique habituelle, mon équipe a communiqué ses constatations additionnelles aux responsables du Secrétariat au cours des vérifications. J'ai émis une opinion sans réserve en ce qui concerne les états financiers du Régime des pensions de l'OMC pour l'exercice clos le 31 décembre 2018.</p>
---	--

3 Observations/Résultats de la vérification

3.1 Aperçu général de la situation financière du Régime

L'état des recettes par rapport aux dépenses au 31 décembre 2018 fait apparaître un déficit de 31,3 millions de CHF.

Prestations périodiques en 2018: 22,3 millions de CHF

Prestations en capital en 2018: 3,4 millions de CHF.

Le montant total des dépenses a diminué pour atteindre 27,7 millions de CHF.

Les intérêts négatifs ont représenté au total 96 631 CHF en 2018.

Les frais administratifs ont légèrement baissé pour se chiffrer à 836 280 CHF.

17. L'état des recettes et des dépenses fait apparaître un déficit (des recettes par rapport aux dépenses) de 31,3 millions de CHF au 31 décembre 2018 (2017: 61,0 millions de CHF), soit une diminution de 92,3 millions de CHF.

Cela s'explique par des pertes importantes liées à des titres (34,2 millions de CHF) et à la revalorisation de la monnaie (0,268 million de CHF) en 2018. Les recettes totales sont ainsi tombées à -3,6 millions de CHF¹ (2017: 90,3 millions de CHF), soit une baisse de 93,9 millions de CHF.

Cependant, les recettes tirées des cotisations ont légèrement augmenté pour s'établir à 30,1 millions de CHF (soit +1,1 million de CHF). Les cotisations régulières acquittées par l'Organisation et les participants se sont élevées à 28,7 millions de CHF (2017: 28,6 millions de CHF).

18. Les prestations versées se composent des prestations périodiques et ont atteint 22,3 millions de CHF en 2018. Il s'agissait des prestations de retraite (13,1 millions de CHF, soit 58,74%) et de retraite anticipée (7,0 millions de CHF, soit 31,40%), des pensions d'invalidité (1,4 million de CHF, soit 6,28%) et des pensions de réversion du conjoint survivant et d'enfants (0,8 million de CHF, soit 3,58%).

19. En outre, le Régime des pensions de l'OMC a versé en 2018 des prestations en capital d'un montant de 3,4 millions de CHF, principalement pour la conversion des prestations de retraite (2,4 millions de CHF) et pour les versements de départ au titre de la liquidation des droits (0,8 million de CHF).

20. Le montant total des dépenses (à l'exception des pertes liées aux titres et à la revalorisation de la monnaie) a diminué en 2018 pour atteindre 27,7 millions de CHF (2017: 29,3 millions de CHF) et a été presque couvert par les cotisations (2018: 30,1 millions de CHF).

21. Des pertes sur placement d'un montant de 96 631 CHF (2017: 106 247 CHF) ont été enregistrées en raison des taux d'intérêt négatifs imputables à la politique de la Banque nationale suisse (BNS). Les intérêts négatifs pourraient être diminués en 2018 en réduisant le solde des comptes bancaires.

22. Les frais de placement et les autres frais administratifs ont baissé pour se chiffrer à un total de 836 280 CHF (2017: 840 662 CHF).

¹ Recettes totales (30 829 millions de CHF), moins pertes liées aux titres (34 195 millions de CHF) et à la revalorisation de la monnaie (0,268 million).

Les titres ont diminué de 34,2 millions de CHF.

Au 31 décembre 2018, les bénéficiaires du Régime étaient au nombre de 369.

Résultats de la vérification et recommandations.

Taux de rendement actuariel: -6,56%.

23. La valeur totale des actifs est passée de 596,2 millions de CHF (au 31 décembre 2017) à 564,8 millions de CHF (au 31 décembre 2018), en raison surtout de la diminution de 34,2 millions de CHF des titres.

24. Au 31 décembre 2018, les bénéficiaires du Régime étaient au nombre de 369, et il y avait 702 participants en activité.

25. Ces 369 bénéficiaires incluent 164 retraités (44,44%), 119 titulaires de retraites anticipées (32,25%), 25 bénéficiaires de pensions différées (6,78%), 18 conjoints survivants bénéficiaires de pensions de réversion (4,88%), 20 enfants de bénéficiaires et orphelins (5,42%) et 23 personnes bénéficiant d'une pension d'invalidité partielle ou totale (6,23%).

26. Les paragraphes suivants contiennent les résultats de la vérification et les recommandations et fournissent des renseignements complémentaires à caractère général.

27. Le taux de rendement actuariel des placements hors inflation (-6,56%) a été négatif.

Tableau 1: Calcul du taux de rendement actuariel, hors inflation (CHF)

Taux de rendement actuariel	2014	2015	2016	2017	2018
a. Valeur des actifs au 1 ^{er} janvier	440 342 527	486 697 204	495 898 233	535 529 801	596 165 379
b. Valeur des actifs au 31 décembre	486 697 204	495 898 233	535 529 801	596 165 379	564 847 436
i. Revenu des placements <i>ajusté</i> ²	36 486 230	-930 196	33 792 675	59 947 702	-35 026 625
Moyenne des actifs = (a+b-i)/2	445 276 751	491 762 817	498 817 680	535 873 739	598 019 720
Taux de rendement actuariel nominal = i/moyenne des actifs	8,19%	-0,19%	6,77%	11,19%	-5,86
Indice des prix à la consommation de la Suisse ³	-0,30%	-1,30%	0,00%	0,80%	0,70%
Taux de rendement actuariel, hors inflation	8,49%	1,11%	6,77%	10,39%	-6,56%

Source: Vérificateur extérieur des comptes, d'après les données du secrétariat du Régime des pensions de l'OMC.

² Revenu des placements d'après l'état des recettes et dépenses – y compris intérêts négatifs – après déduction des frais de gestion et des commissions bancaires.

³ Taux de variation de l'indice des prix à la consommation (IPC) de décembre par rapport à décembre de l'année précédente, indiqué par l'Office fédéral des statistiques de la Confédération.

Tableau 2: Évolution du taux de rendement actuariel en termes nominaux (%)

2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
+3,52%	-1,10%	+9,70%	+8,33%	+8,19%	-0,19%	+6,77%	+11,19%	-5,86%

Source: Vérificateur extérieur des comptes, d'après les données du secrétariat du Régime des pensions de l'OMC.

3.2 Politique de placement et répartition des actifs

Le Comité de gestion a défini une politique en matière de placements pour la répartition des actifs.

Répartition des actifs: actions, obligations en CHF, fonds immobiliers et liquidités.

La répartition des actifs au 31 décembre 2018 est proche des objectifs.

28. Le placement des actifs est la source principale de rendement du portefeuille du Régime des pensions de l'OMC. Le Comité de gestion a donc défini et mis en œuvre une politique en matière de placements pour le Régime des pensions. Il a chargé un conseiller d'établir des rapports semestriels sur les résultats des fonds. Dans les états financiers, le Régime des pensions de l'OMC ne donne qu'un bref aperçu des résultats pour les différentes catégories d'actifs.

29. Le Comité de gestion du Régime des pensions de l'OMC a adopté la répartition des placements suivante:

- actions: 40% (dont 32% en titres des marchés développés et 8% en titres des marchés émergents);
- obligations en CHF: 36% (obligations couvertes en CHF);
- fonds immobiliers: 20%; et
- liquidités: 4%.

30. La répartition des actifs du Régime des pensions de l'OMC au 31 décembre 2018 est proche des objectifs adoptés:

- actions: 38,0% (dont 30,8% en titres des marchés développés et 7,2% en titres des marchés émergents);
- obligations en CHF: 37,6%;
- fonds immobiliers: 20,3%; et
- liquidités: 4,1%.

Tableau 3: Répartition des actifs et résultats (termes nominaux) des différentes catégories d'actifs en 2018

Actifs	Valeur des actifs fin 2017 (millions de CHF)	Valeur des actifs fin 2018 (millions de CHF)	Répartition des actifs (stratégie)	Résultats (termes nominaux sur 1 an)	Résultats (termes nominaux sur 3 ans)
Actions	253,1 (42,5%)	214,3 (38,0%)	40%	-10,0%	5,7%
Marchés développés	200,5 (33,7%)	173,6 (30,8%)	32%	-9,2%	
Marchés émergents	52,6 (8,8%)	40,7 (7,2%)	8%	-13,7%	
Obligations en CHF	200,5 (33,7%)	211,7 (37,6%)	36%	-4,4%	1,6%
Obligations de la catégorie investissement en USD	76,3 (12,8%)	86,0 (15,3%)	14%	-2,4%	
Obligations dans les pays émergents	80,2 (13,5%)	80,6 (14,3%)	14%	-7,3%	
Prêts privilégiés	44,1 (7,4%)	45,0 (8,0%)	8%	-2,9%	
Fonds immobiliers	107,2 (18,0%)	114,4 (20,3%)	20%	-0,9%	4,2%
Liquidités	34,6 (5,8%)	23,1 (4,1%)	4%	s.o.	s.o.
Total	595,4 (100%)	563,6 (100%)		-5,8%	3,8%

Source: Vérificateur extérieur des comptes, d'après les données du secrétariat du Régime des pensions de l'OMC.

Je recommande que le Régime des pensions de l'OMC présente ses principaux actifs plus en détail.

31. Pour améliorer la transparence, je souhaiterais obtenir de plus amples renseignements sur les résultats des différents placements (résultats des fonds).

32. Je recommande que le Régime des pensions de l'OMC indique la répartition de ses principaux actifs de manière plus détaillée. Dans ce contexte, le Régime des pensions de l'OMC devrait indiquer la valeur et les résultats de chaque fonds de placement.

3.3 Gains et pertes

Le Régime des pensions de l'OMC a enregistré des pertes de 5 millions de CHF correspondant à deux fonds.

Le Régime des pensions de l'OMC couvre 80% de ses placements hors CHF: 170 millions de USD.

33. Le Régime des pensions de l'OMC a enregistré des pertes en raison de la couverture des risques de change pour son portefeuille d'obligations géré par Northern Trust (WTO08 et WTO11). La perte réalisée au 31 décembre 2018 était de -5 082 753 CHF (1 637 781 CHF au 31 décembre 2017).

34. Le Régime des pensions de l'OMC avait chargé Northern Trust d'assurer une couverture en dollars EU par rapport aux francs suisses sur une base trimestrielle afin de réduire au minimum les risques de change pour son portefeuille d'obligations. Actuellement, le Régime des pensions de l'OMC couvre 80% de ses placements à revenu fixe

Je recommande que le Régime des pensions de l'OMC examine le processus de couverture actuel.

Pertes relatives aux titres et à la revalorisation de la monnaie indiquées sous le poste "Dépenses".

Je recommande que le Régime des pensions de l'OMC indique les gains et pertes pour tous ses placements sous le poste "Revenu des placements".

hors CHF sur les comptes WTO 02 (Pictet), WTO 08 et WTO 11 (Northern Trust) pour près de 170 millions de USD.⁴

35. Je recommande que le Régime des pensions de l'OMC examine la couverture des risques de change. Dans ce contexte, le Régime des pensions de l'OMC devrait évaluer si le processus de couverture actuel est effectif et efficace pour éviter les pertes de change et fournir l'assurance requise pour la répartition stratégique de ses actifs dans des placements à long terme.

36. Dans l'État n°1: État des recettes et des dépenses pour 2018, le Régime des pensions de l'OMC reporte les montants des pertes liées aux titres (34 194 746 CHF) et à la revalorisation de la monnaie (268 024 CHF) sous le poste "Dépenses". Il s'agit d'un enregistrement inadéquat des recettes et des dépenses (IPSAS 1), qui rend également difficile la comparaison de ces postes d'une année sur l'autre.

37. Je recommande que le Régime des pensions de l'OMC indique les gains et pertes relatifs aux titres et à la revalorisation de la monnaie ou les autres revenus de ses placements sous le poste "Revenu des placements".

3.4 Commissions

Commissions de Crédit Suisse pour les placements Crédit Suisse

Je recommande que le Régime des pensions de l'OMC négocie des conditions particulières.

38. Crédit Suisse est la principale banque du Régime des pensions de l'OMC et gère tous les paiements du Régime des pensions. En 2018, le Régime des pensions de l'OMC a investi dans des fonds de placement gérés par Crédit Suisse. Pour ces placements, Crédit Suisse a facturé au Régime des pensions de l'OMC ses commissions normalement applicables. En 2018, le Régime des pensions de l'OMC a en outre payé des frais bancaires de 24 492 CHF. Les commissions ont été comptabilisées comme frais d'acquisition.

39. En raison de la bonne relation de longue date avec Crédit Suisse en tant que principale banque du Régime des pensions de l'OMC, il pourrait être utile de discuter avec la banque du statut de client "normal".

40. Je recommande que le Régime des pensions de l'OMC négocie des conditions particulières avec Crédit Suisse pour éviter de devoir payer les commissions normalement applicables sur les fonds de placement de Crédit Suisse.

⁴ Le montant couvert au 15 janvier 2019 était de 136,6 millions de USD.

3.5 Impôts à la source

Statut fiscal de l'OMC/du Régime des pensions de l'OMC	41. En application de l'Accord de Marrakech instituant l'OMC (article VIII, Statut de l'OMC), l'OMC est une institution spécialisée exonérée de toutes les impositions directes. Par conséquent, l'OMC/le Régime des pensions ne doivent payer aucun impôt sur le revenu et demandent le remboursement de tous les impôts payés. Si l'OMC/le Régime des pensions ont des revenus, ils doivent informer l'administration fiscale des pays concernés de leur statut spécial. Chaque fois que cela est possible, l'OMC/le Régime des pensions devraient éviter de payer des impôts prélevés à la source.
Impôts à la source payés en Suisse en 2018: 978 509 CHF	42. Le Régime des pensions de l'OMC a des revenus provenant de placements dans plusieurs pays. En raison du statut de l'Organisation, ces revenus ne devraient être soumis à aucune retenue fiscale à la source. Toutefois, le Régime des pensions de l'OMC a payé des impôts prélevés à la source dans différents pays. Pour les impôts prélevés à la source en Suisse, le Régime des pensions de l'OMC a demandé le remboursement de 978 509 CHF.
Impôts à la source payés en dehors de Suisse en 2017 et 2018: 246 370 CHF	43. Pour les revenus des placements générés hors de Suisse, le Régime des pensions de l'OMC a effectivement payé des impôts à la source pour un montant de 246 370 CHF en 2017 et 2018 (2017: 115 138 CHF; 2018: 131 232 CHF).
Le Régime des pensions de l'OMC a demandé le remboursement de seulement 105 049 CHF en 2017 et 2018.	44. Jusqu'à présent, le Régime des pensions de l'OMC a enregistré pour le remboursement d'impôts à la source payés en dehors de Suisse 46 522 CHF en 2017 et 58 527 CHF en 2018. Par conséquent, le remboursement de seulement 105 049 CHF des impôts prélevés à la source a été demandé à des administrations fiscales nationales.
Montant dont le remboursement n'a pas encore été demandé pour 2017 et 2018: 141 321 CHF	45. Un remboursement pourrait encore être demandé concernant des impôts prélevés à la source en 2017 et 2018 pour un montant de 141 321 CHF (246 370 CHF-105 049 CHF).
Remboursement demandé pour une partie seulement des impôts prélevés à la source	46. Dans tous les cas où le Régime des pensions de l'OMC n'a pas pu être exonéré du paiement des impôts prélevés à la source, le secrétariat devrait surveiller strictement le paiement de ces impôts pour chaque pays. Ainsi, le Régime des pensions de l'OMC devrait veiller à ce que le remboursement de tous les impôts payés soit entièrement demandé à temps. Il conviendrait d'enregistrer tous les revenus soumis à impôt bruts et de séparer par pays les impôts prélevés à la source (suivi efficace du paiement des impôts à la source).

Je recommande que le Régime des pensions de l'OMC reconnaisse tous les impôts à la source payés et en demande le remboursement.	47. Je recommande que le Régime des pensions de l'OMC reconnaisse rapidement tous les impôts à la source payés au cours des dernières années en vue d'en demander le remboursement (autant que possible). Une limitation des demandes de remboursement devrait être évitée.
Je recommande que le Régime des pensions de l'OMC mette en place un suivi efficace de tous les revenus soumis à impôt pour obtenir le remboursement intégral des impôts payés.	48. Je recommande en outre que le Régime des pensions de l'OMC mette en place un suivi efficace de tous les revenus soumis à impôt et de tous les impôts à la source payés par pays. Le Régime des pensions de l'OMC devrait veiller à ce que le remboursement de tous les impôts payés soit entièrement demandé à temps (remboursement intégral des impôts).

3.6 Frais administratifs

Frais de placement et autres frais administratifs: 836 280 CHF.	49. Dans l'état des recettes et des dépenses, le Régime des pensions de l'OMC indique les coûts ci-après au titre des frais de placement et autres frais administratifs: frais de gestion (442 732 CHF), coût de la comptabilité externe par l'entreprise TRIANON et autres frais administratifs (199 780 CHF), frais de consultation (120 000 CHF), frais actuariels (30 000 CHF), frais juridiques (19 276 CHF) et frais bancaires (24 492 CHF). D'après le Régime des pensions de l'OMC, il s'agit de frais engagés pour l'administration générale du Régime des pensions.
Les coûts engagés par l'OMC pour assurer le secrétariat du Régime sont exclus.	50. Les frais administratifs n'incluent pas les coûts du secrétariat du Régime, qui sont à la charge de l'OMC. En effet, conformément à l'article 5 f) du Statut du Régime, les coûts engagés par l'OMC pour assurer le secrétariat du Régime sont exclus. Ce traitement des coûts a été clarifié dans le cadre d'une modification apportée au Statut en novembre 2015. Toutes les autres dépenses afférentes à l'administration du Régime, au placement des actifs du Régime et aux services de conseillers professionnels sont à la charge du Régime. Chaque élément des dépenses prises en charge par le Régime est identifié séparément dans le rapport annuel.

Au total, les coûts engagés pour assurer le secrétariat du Régime seraient d'environ 690 000 CHF par an.

51. En 2018, l'OMC a financé 3,5 postes pour la gestion du Régime des pensions et la supervision des prestataires de services externes et des consultants qui fournissent des services de comptabilité, de conseil et des services actuariels au Régime des pensions, ainsi que des services à la clientèle aux fonctionnaires et retraités de l'OMC. La rémunération de ces 3,5 postes (traitements et indemnités), y compris les frais à la charge de l'employeur, a atteint 600 000 CHF en 2018; pour les bureaux, équipements, formations et autre soutien, on peut ajouter 15% de frais additionnels. Au total, l'OMC prend en charge environ 690 000 CHF par an pour les services fournis par le secrétariat du Régime des pensions. Nous considérons que ces coûts sont des contributions additionnelles de l'OMC au Régime des pensions, qui ont aussi une incidence sur l'évaluation des résultats du Régime et de son rendement à long terme. Tous les coûts engagés par le secrétariat du Régime des pensions devraient être indiqués séparément par l'OMC et le Régime des pensions sur une base annuelle.

Je recommande que le Régime des pensions de l'OMC indique chaque année le coût du secrétariat du Régime des pensions.

52. Je recommande que le Régime des pensions de l'OMC indique en plus chaque année les activités et les coûts du secrétariat du Régime des pensions.

3.7 Observations du vérificateur interne des comptes

Pas d'observations du vérificateur interne des comptes en 2018.

53. Le service de l'audit interne de l'OMC n'a pas encore procédé à la vérification en ce qui concerne le Régime des pensions de l'OMC en 2018.

4 Remerciements

Je suis reconnaissant pour le soutien que j'ai reçu au cours de la vérification.

54. Je souhaite adresser mes remerciements au secrétariat du Régime des pensions de l'OMC, à la Direction et au personnel de l'OMC pour leur aide et leur coopération. Je leur suis très reconnaissant de m'avoir prêté assistance pendant tout le processus de vérification extérieure des comptes.

Annexe

Liste des recommandations

N°	Sujet	Référence: chapitre, année	Recommandation	Observations de l'OMC/mise en œuvre	État d'avancement
1	Valeur des engagements au titre des pensions	3.2/2014	Je recommande que les états financiers du Régime des pensions de l'OMC incluent la valeur des engagements au titre des pensions (passif) car c'est un élément essentiel pour apprécier la situation d'un régime des pensions.	Le secrétariat du Régime des pensions de l'OMC a approuvé la recommandation et modifié les notes et a ajouté une note de bas de page.	Fait
2	Réserve/provision pour frais de fonctionnement	3.3/2014	Je recommande que des renseignements complémentaires sur les frais à la charge de l'OMC soient fournis et qu'il soit procédé à une estimation actualisée. Je recommande en outre que le Statut soit révisé pour clarifier la situation et, le cas échéant, définir une procédure en vue d'un arrangement ou d'une dérogation.	En novembre 2015, le Conseil général a adopté un Statut révisé pour le Régime des pensions, au titre duquel les dépenses à la charge du Régime excluent les "coûts engagés par l'OMC pour assurer le secrétariat du Régime".	Fait

3	Remboursement des impôts à la source	3.4/2014 et 3.4/2015	Je réitère la recommandation figurant dans mon rapport précédent, à savoir que le secrétariat devrait intensifier ses efforts pour recouvrer les créances correspondant aux impôts prélevés à la source qui n'ont pas été remboursés par les administrations fiscales des pays concernés.	<p>Des efforts pour obtenir le remboursement d'impôts prélevés à la source sont en cours.</p> <p>Un tableau de suivi du processus de recouvrement de ces impôts est disponible.</p> <p>Au cours des dernières années, les placements du Régime n'ont pas fait l'objet de nouveaux impôts prélevés à la source non récupérables. Cependant, tous les impôts prélevés à la source considérés comme non récupérables concernent des retenues antérieures à 2011 et les chances d'obtenir un remboursement sont très limitées.</p>	<p>Des faits nouveaux sont intervenus entre-temps.</p> <p>Voir aussi les résultats de la vérification et les recommandations n°10 et 11 (rapport 3.5)</p>
---	--------------------------------------	----------------------	---	--	---

4	Valeur boursière/Titres	3.3/2015	<p>Nous avons noté que la valeur boursière actuelle d'une position était supérieure d'environ 0,5 million de CHF à la valeur déclarée.</p> <p>Le secrétariat en est convenu et a modifié les états financiers pendant notre vérification.</p> <p>Je recommande de réexaminer et d'harmoniser le processus d'établissement des états financiers et des justificatifs y relatifs pour l'OMC et les fonds afin d'éviter des malentendus ou des résultats divergents concernant la valeur boursière des positions dans les états financiers.</p>	<p>Les états financiers ont été corrigés pour tenir compte de l'évaluation la plus récente de la position concernée.</p> <p>La plupart des autres actifs du Régime des pensions sont placés dans des fonds pour lesquels les évaluations boursières sont aisément disponibles à la fin de l'année: ils risquent moins d'être affectés par des écarts similaires.</p> <p>Néanmoins, le secrétariat du Régime des pensions renforcera son examen des rapports établis par des fournisseurs de services eu égard à ceux reçus directement des gestionnaires de fonds.</p>	Fait
---	-------------------------	----------	--	--	------

5	Impôts à la source	3.3/2016	<p>Les états financiers du Régime des pensions de l'OMC pour 2016 incluent une position intitulée "Impôts à la source récupérables", d'un montant de 615 662 CHF, au titre des "Actifs à court terme". Au passif du bilan, le Régime affiche au titre des "Réserves" une position intitulée "Impôts à la source non récupérables" d'un montant de 396 000 CHF.</p> <p>En lien avec ma recommandation concernant les impôts prélevés à la source, je recommande de passer par pertes et profits les positions "Impôts à la source récupérables" et "Impôts à la source non récupérables" pour le même montant, soit 396 000 CHF. Les éventuels remboursements d'impôt obtenus par voie de politique ou par le biais d'autres accords seront considérés comme des recettes diverses pour les années respectives des versements effectifs.</p>	<p>Le secrétariat du Régime des pensions de l'OMC a accepté la recommandation et l'a mise en œuvre dans ses états financiers 2017.</p>	Fait
---	--------------------	----------	---	--	------

6	Versement de départ au titre de la liquidation des droits	3.3/2017	Je recommande que l'OMC révise les dispositions du Statut du Régime des pensions qui concernent le versement de départ au titre de la liquidation des droits pour le personnel qui n'a pas droit à une pension de retraite (moins de 5 années de cotisation). Dans ce contexte, l'OMC devrait effectuer une analyse comparative des dispositions concernant tous les remboursements effectués dans le cadre du Régime des pensions.	Le secrétariat du Régime des pensions de l'OMC a examiné des systèmes similaires de l'OCDE, des institutions de l'UE, du FMI et de la BRI et a constaté que, dans tous les cas, le versement de départ au titre de la liquidation des droits était sensiblement plus élevé que les cotisations du participant. Le Comité de gestion a examiné la recommandation d'audit ainsi que les résultats de l'enquête du secrétariat et a confirmé que le calcul du versement de départ au titre de la liquidation des droits avait été délibérément examiné lors de la conception du Régime.	Fait
7	Politique de placement et répartition des actifs	<u>3.2/2018</u>	Je recommande que le Régime des pensions de l'OMC indique la répartition de ses principaux actifs de manière plus détaillée. Dans ce contexte, le Régime des pensions de l'OMC devrait indiquer la valeur et les résultats de chaque fonds de placement.		
8	Gains et pertes	<u>3.3/2018</u>	Je recommande que le Régime des pensions de l'OMC indique les gains et pertes relatifs aux titres et à la revalorisation de la monnaie ou les autres revenus de ses placements sous le poste "Revenu des placements".		

9	Commissions	<u>3.4/2018</u>	Je recommande que le Régime des pensions de l'OMC négocie des conditions particulières avec Crédit Suisse pour éviter de devoir payer les commissions normalement applicables sur les fonds de placement de Crédit Suisse.		
10	Impôts à la source	<u>3.5 2018</u>	Je recommande que le Régime des pensions de l'OMC reconnaisse rapidement tous les impôts à la source payés au cours des dernières années en vue d'en demander le remboursement (autant que possible). Une limitation des demandes de remboursement devrait être évitée.		
11	Impôts à la source	<u>3.5/2018</u>	Je recommande que le Régime des pensions de l'OMC mette en place un suivi efficace de tous les revenus enregistrés soumis à impôt et de tous les impôts à la source payés par pays. Le Régime des pensions de l'OMC devrait veiller à ce que le remboursement de tous les impôts payés soit entièrement demandé à temps (remboursement intégral des impôts).		
12	Frais administratifs	<u>3.6/2018</u>	Je recommande que le Régime des pensions de l'OMC indique en plus chaque année les activités et les coûts du secrétariat du Régime des pensions.		